

## **DELIBERATION N° D.2020.07.22**

### **du Conseil communautaire du 7 juillet 2020**

**Commissions consultatives d'élaboration et de suivi (CCES):**  
**- du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Versailles Grand Parc ;**  
**- du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Ile-de-France.**  
**Désignation de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

Date de la convocation : 1 juillet 2020  
Date d'affichage : 9 juillet 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Secrétaire de séance : Charles RODWELL  
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

**Président:** M. François DE MAZIERES

**Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

**Absents excusés:**

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.  
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2224-37-1, et L.5216-5-I al. 7 ;

Vu les articles L.541-1, L.541-15-1, R. 541-21 et R.541-41-19 et suivants du Code de l'environnement ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article 541-1 du Code de l'environnement ;

Vu le programme national de prévention des déchets 2014-2020 ;

Vu l'arrêté n° 18-215 du Conseil régional d'Ile-de-France du 25 juillet 2018 relatif à la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°18-002 du 15 janvier 2018 de la président de la Région Ile-de-France relatif aux modalités de fonctionnement de la CCES du PRPGD d'Ile-de-France et à son règlement intérieur ;

Vu la délibération n°2010-09-04 du conseil communautaire du 28 septembre 2010 portant sur l'accord-cadre avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour un programme local de prévention des déchets ;

Vu les délibérations n° 2017-01-13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 31 janvier 2017 et n°2017-10-09 du 10 octobre 2017 relatives notamment à la création de la commission consultative et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté d'agglomération et à sa composition, similaire à celle de la commission permanente « environnement » ;

Vu la délibération n° 2018-06-16 du 25 juin 2018 portant sur la politique de prévention des déchets de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et sur l'adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2018-2023 ;

Vu la délibération n° 2017-06-01 du Conseil communautaire du 6 juin 2017 portant sur la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France ;

Vu la délibération n° 2019-04-12 du Conseil communautaire du 2 avril 2019 portant sur l'avis de l'Agglo sur le projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Ile-de-France ;

Vu la délibération n° 2020-07-8 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 concernant la constitution des commissions permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles grand Parc et notamment celle de la commission Eau, Déchets et Enjeux environnementaux ;

Vu le mail de la Région Ile-de-France du 3 mai 2017 relatif à la désignation du représentant de Versailles Grand Parc au sein de la CCES du PRPGD d'Ile-de-France ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-----

- L'article 8 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) dont l'élaboration est confiée aux régions.

L'article R.541-13 du Code de l'environnement précise que le PRPGD « a pour objet de coordonner, à l'échelle régionale, les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets ».

Ce plan prescriptif porte sur l'intégralité des déchets produits et se doit d'intégrer, dans une réponse aux objectifs fixés par la loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte, des mesures sur le déploiement des modalités de collecte des biodéchets, de la tarification incitative et de l'harmonisation des schémas de collecte.

Par ailleurs, dans le cadre de cette loi du 17 août 2015, le décret du 10 juin 2015 susmentionné a précisé que les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) devaient être élaborés par les collectivités territoriales compétentes en matière de collecte ou de traitement des déchets, compétence obligatoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Les enjeux soulevés par le PRPGD correspondent bien aux problématiques rencontrées sur le territoire de Versailles Grand Parc. Le programme d'actions proposé reprend de nombreuses actions déjà entreprises depuis plusieurs années par l'Intercommunalité dans le cadre de sa labellisation territoire zéro déchet, zéro gaspillage, et de son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Des commissions consultatives d'élaboration et de suivi (CCES), instances prévues réglementairement, ont ainsi été mises en place pour le Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France et pour le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté d'agglomération, afin de faciliter l'association et la contribution du maximum d'acteurs aux travaux d'élaboration de ces plans.

• **Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France :**

La Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) est l'instance réglementaire pour l'élaboration et le suivi du plan prévu par l'article R.541-21 du Code de l'environnement.

La Région a fait le choix d'une composition allant au-delà des obligations réglementaires en proposant d'intégrer dans la CCES l'ensemble des collectivités à compétence déchets d'Île-de-France, mais également des représentants des départements, du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France (CESER) et d'associations (par exemple de consommateurs). Elle comprend en Île-de-France 182 structures membres et 16 élus du conseil régional.

Par arrêté du 6 mars 2017 susvisé, le Conseil régional d'Île-de-France a donc fixé la composition de la CCES du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France. Conformément à l'article 1 de cet arrêté, sont notamment membres de la CCES les présidents de l'ensemble des groupements de collectivités d'Île-de-France compétents en matière de collecte et de traitement des déchets, ou leurs représentants.

A cet effet, Versailles Grand Parc doit désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein de la CCES du PRPGD d'Île-de-France.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

• **Commission consultative et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la Communauté d'agglomération :**

Le premier programme local de prévention des déchets (PLDP) étant arrivé à son terme fin 2016, la Communauté d'agglomération a, par le biais de la délibération du 31 janvier 2017 précitée, engagé l'élaboration d'un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), prévu pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2023.

A travers un programme d'actions réaliste et ambitieux, la Communauté d'agglomération vise une réduction de ses DMA – déchets ménagers et assimilés, déchets occasionnels (déchets verts, encombrants...) – de -7% sur la période 2018-2023.

Le programme d'actions du PLPDMA proposé s'appuie sur 12 actions réparties en 5 thématiques :

- le gaspillage alimentaire ;
- les biodéchets ;
- la sensibilisation des publics ;
- l'exemplarité de la collectivité ;
- l'évitement des autres flux de déchets.

Il doit permettre, outre la réduction à la source des déchets, d'optimiser le service de gestion des déchets en diminuant notamment les coûts de traitement.

Les actions ont été proposées à une précédente Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA, ce qui a permis d'orienter et de finaliser la construction du programme. Cette commission a désormais en charge l'évaluation annuelle du dispositif pendant la durée du programme. Ce bilan annuel sera présenté chaque année au Conseil communautaire.

Il est proposé que la composition de la CCES du PLPDMA de la Communauté d'agglomération, comme pour la mandature précédente, soit similaire à celle de la commission permanente Eau, Déchets et Enjeux environnementaux précédemment constituée.

- Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation des conseillers communautaires suivants au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT :

Titulaire	Suppléant
Luc WATTELLE	Marc TOURELLE

- 2) que la composition de la CCES du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté d'agglomération, comme pour la mandature précédente, soit similaire à celle de la commission permanente Eau, Déchets et Enjeux environnementaux, composée lors du Conseil communautaire d'installation de la

mandature 2020-2026 soit :

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Erik Linquier	François Darchis
- Versailles :	Reanud Anzieu	-----
- 2 Bailly :	Charlotte Logeais	Caroline Bouis
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Caroline Vigier
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Jean-Christian Schnell	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	Philippe Brillault	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jean-François Vaquieri	Jérôme Duvernoy
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	-----
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Antoine Beis

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 74 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*